

BORDEREAU DE VERSEMENT SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

Numéro de déclaration d'activité : 73 81 P 002481
Numéro de SIRET : 198 112 013 000 18
Numéro Intracommunautaire : FR 76198112013
NAF : 8542Z

Formulaire à retourner :

Par courrier	Par mail
Place de Verdun CS 33222 81 012 ALBI CEDEX 9	taxe-apprentissage@univ-jfc.fr

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour « La Liberté de Choisir son Avenir Professionnel » a apporté des changements importants dans la centralisation des fonds destinés à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

L'Institut National Universitaire Jean-François CHAMPOLLION est habilitée à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage (13%).

Un reçu libératoire, preuve fiscale de votre versement, vous sera adressé à réception du bordereau et de votre règlement.

Afin de faciliter votre versement, nous vous invitons à compléter ce formulaire :

Société :

Adresse :

CP : Ville :

Contact :

Fonction :

Tél. : E-mail :

E-mail réception du reçu libératoire (si différent) :

Montant de votre versement à l'INU CHAMPOLLION : euros

Modalités de versement :

Par chèque	Par Virement
A l'ordre de l'agence comptable de l'INU Champollion Taxe d'apprentissage INUC	IBAN : FR76 1007 1810 0000 0010 0025 510 BIC : TRPUFRP1